Les délégations les plus pauvres sont caractérisées par une agriculture vivrière, un milieu rural dominant, un niveau d'instruction très faible de la population, une faiblesse au niveau de l'infrastructure de base, un problème de décrochage scolaire et une faiblesse des indicateurs de la qualité de vie.

Tableau 19.Taux d'abandon scolaire et taux de pauvreté des délégations de Kasserine

Délégation	Abandon primaire %	Abandon secondaire %	Abandon primaire et secondaire %	Taux de pauvreté %
HASSI FRID	3,5	25,6	7,4	53,5
JEDELIANE	0,5	6,1	4,7	53,1
EL AYOUN	1,3	17	2,6	50,1
MAJEL BEN ABBES	0,8	9	3,9	41,4
HAIDRA	0,3	8,4	8,1	39,8
SBIBA	1,9	9	5,1	37,1
FERIANA	0,8	9,6	4,1	36,9
KASSERINE SUD	1,5	8,1	4,6	34,0
SBITLA	1,3	9,4	3,2	33,0
FOUSSANA	1,4	9,9	3,5	31,5
TALA	0,4	7,2	1,6	30,9
EZZOUHOUR	1,6	9,1	10,4	27,8
KASSERINE NORD	0,8	7,2	1,9	18,9

Source : Calcul des auteurs à partir des données du Ministère de l'Éducation 2015

Délégations du gouvernorat de Sidi Bouzid

Le gouvernorat de Sidi Bouzid occupe une position géographique centrale dans les zones intérieures steppiques du Centre-Ouest. Il est composé de 13 délégations dans lesquelles le taux de chômage est de 17,7 %. Le taux de pauvreté moyen du gouvernorat est estimé à 25 %. Sidi Bouzid comporte des délégations rurales à taux de pauvreté élevés comme Menzel Bouzayene (39 %), Mazzouna (34,3%) et Jelma (31,4 %). Les délégations ayant le taux de pauvreté le plus faible sont Sidi Bouzid Ouest (17,7 %) et Souk Ejdid (20,8 %). Seulement 32 entreprises offrant 10 emplois et plus sont présentes dans le gouvernorat.

Sidi Bouzid est un gouvernorat à vocation agricole avec des périmètres irrigués de plus en plus importants surtout dédiés aux cultures maraîchères et à l'élevage.

Les délégations de Sebbala, d'Essaida et de Menzel Bouzayene, qui affichent des taux de pauvreté élevés, se caractérisent par des taux d'abandon scolaire importants. En revanche, Sidi Bouzid Ouest, qui a un taux de pauvreté très élevé, présente les taux d'abandon scolaire les plus faibles (voir figure 47 et tableau 23 ci-après).